Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Regulatory Note

REG2001-02

Communications with Registrants, Applicants and Agents: Electronic Distribution of Information on the PMRA Web Site

Over the last several years, the PMRA has been working to improve efficiency during submission review and expand its capability to more easily communicate with registrants, applicants and agents. Up to now, our major method of communication has been paper based and through the mail or by courier. We believe we can improve our efficiency and at the same time, communicate more quickly and easily with registrants, applicants and agents, by using the Internet.

This Regulatory Note is a follow-up to a November 1999 communication which indicated our intention to make the PMRA Internet site the primary tool for distributing information to our partners and stakeholders. Our target for achieving this is April 1, 2001.

We recognize that it may take some time for everyone to be ready for this new way of receiving information and we expect a period of transition. This Regulatory Note provides information on how to quickly and easily obtain the newest information available.

(publié aussi en français)

January 25, 2001

This document is published by the Submission Management and Information Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive
A.L. 6602A
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Internet: pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Information Service:
1-800-267-6315 or (613) 736-3799
Facsimile: (613) 736-3798

1.0 Background

Over the last several years, the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) has been working to improve efficiency during the submission review process and expand its capability to more easily communicate with registrants, applicants and agents.

We have been discussing electronic capability with key partners from the pesticide industry and other agencies. Over the last four years, we have held four joint industry–agency information sessions on electronic capability. Together, industry and agency participants have discussed a vision for the future, the issues and possible barriers to achieving this, and how we can move forward. These sessions have been very valuable. They provided good insight into what it will take to be ready for electronic capability and have resulted in several joint industry–agency pilot projects.

We are now at the stage to start implementing some electronic approaches. Our intention is to make the best use of current Internet technology and to incorporate the federal government's comprehensive Government On-line initiative. An important first step is to improve how we communicate with you.

2.0 Primary method of communicating

On November 17, 1999, the Executive Director communicated by letter, that the PMRA intended to make information and documents available primarily through its Internet site, **www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla**.

This Regulatory Note is a follow-up to that November 1999 communication. It is our intention to make our Internet site the primary tool for distributing information to our partners and stakeholders. Our target for achieving this is April 1, 2001.

We recognize that it may take some time for everyone to be ready for this new way of receiving information and we expect a period of transition. This note outlines the ways this transition will be managed.

3.0 Examples of types of information available on the PMRA Internet site

This is not an exhaustive list and is meant only to provide some examples of the types of information that are now being distributed on the PMRA Internet site.

3.1 Regulatory Documents

- Re-evaluation Documents (REV Series)
- Special Review Announcements (SRA Series)
- Regulatory Proposals (PRO Series)
- Regulatory Directives (DIR Series)
- Science Policy Notice (SPN Series)
- Discussion Documents (DIS Series)

- Regulatory Notes (REG Series)
- Proposed Regulatory Decision Documents (PRDD Series)
- Regulatory Decision Documents (RDD Series)
- Joint Review Announcements (NAFTA-JR Series)
- URMULE Updates (URL Series)

3.2 General Information

- Backgrounders (BGR Series)
- PMRA Points
- Pest Notes (PEST Series)
- Fact Sheets (FACT Series)
- Sustainable Pest Management Series (SPM Series)

3.3 International Initiatives

- Progress Reports of the NAFTA Technical Working Group (TWG) on Pesticides (NAFTA-REP Series)
- NAFTA TWG Meeting Reports (NAFTA-MTG Series)
- Table of Current OECD Pesticide Projects (OECD Series)

3.4 Legislation Information

- Maximum Residue Limits (MRL Series)

4.0 Mechanism to ensure that you receive timely information

We have a responsibility to keep everyone informed about activities, new requirements, proposed changes and other information. Therefore, we have developed a mechanism to keep you informed when new information is being posted on the PMRA Web site.

4.1 Electronically-based communication

The PMRA Internet site provides a feature called SUBSCRIBE/UNSUBSCRIBE. This means that if you SUBSCRIBE to the electronic communications service, you will receive an automatic message via the e-mail advising that new information is available. If at any time you wish to discontinue this service you may UNSUBSCRIBE. Instructions for the SUBSCRIBE and UNSUBSCRIBE features are provided on the PMRA Web site.

The e-mail addresses of those who already receive electronic notices will be transferred to the SUBSCRIBE feature April 1, 2001.

At the end of this document, we have provided a list of what you will need to access the PMRA electronic service.

4.2 Paper-based communication

The response to the November 1999 questionnaire indicated that the majority of respondents wanted to receive information electronically. We recognize that there may be some who do not have the capability to receive information in this manner. However, we encourage the transition to electronic communication, since this will provide easy and fast access to new information. The PMRA will continue to provide paper-based information on a case-by-case basis. If you need to continue receiving paper-based information, please contact the Pest Management Information Service at 1-800-267-6315. If you are calling from outside Canada, please dial +613-736-3799.

5.0 Electronic tool requirements

To access the PMRA Web site, **www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla**, you will need:

- a computer (PC: 486 processor or more / Mac: G3 and up with OS 8.6 or more);
- an Internet browser, such as Netscape or Microsoft Explorer;
- Internet access through an Internet service provider; and
- the Adobe Acrobat Reader software. This software is available free of charge and may be downloaded from the Adobe company's Web site, **www.adobe.com**, or from the PMRA Internet site at **www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla**.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Pest Management Regulatory Agency

Note réglementaire

REG2001-02

Communications avec les titulaires, les demandeurs et les agents : diffusion électronique de renseignements sur le site Web de l'ARLA

Il y a maintenant plusieurs années que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) s'applique à améliorer l'efficacité de ses services dans le cadre de l'examen des demandes d'homologation et à augmenter sa capacité de communiquer facilement avec les titulaires, les demandeurs et les agents. Jusqu'à ce jour, pour communiquer avec vous, elle utilisait principalement le support papier et faisait appel à la poste ou à un service de messagerie. Nous croyons pouvoir accroître notre efficacité et, par la même occasion, communiquer plus rapidement et plus facilement avec vous en adoptant la voie électronique.

La présente note réglementaire constitue un suivi de la communication de novembre 1999. Nous avons l'intention de faire de notre site Internet l'outil principal de communication de l'information à nos partenaires et à nos intervenants. Nous avons comme date-cible le 1er avril 2001.

Nous reconnaissons qu'il puisse s'écouler quelque temps avant que tout le monde soit prêt pour cette nouvelle manière de recevoir de l'information. Nous pensons qu'il existera une période de transition. Cette note présente les mécanismes qui favoriseront l'accès rapide à de l'information à jour

(also available in English)

Le 25 janvier 2001

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6602A
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

1.0 Contexte

Il y a maintenant plusieurs années que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) s'applique à améliorer l'efficacité de ses services dans le cadre du processus d'examen des demandes d'homologation et à augmenter sa capacité de communiquer facilement avec les titulaires, les demandeurs et les agents.

Nous avons discuté de la question des moyens électroniques de communication avec nos partenaires stratégiques de l'industrie des pesticides et d'autres organismes. Au cours des quatre dernières années, nous avons tenu quatre séances d'information industrie-agence sur les communications électroniques. De concert, des participants de l'industrie et de l'Agence ont étudié une vision de l'avenir et discuté des enjeux et des obstacles possibles, ainsi que de la façon de progresser dans ce sens. Ces séances ont été d'un grand concours. Elles ont indiqué clairement ce qu'il faudra pour pouvoir passer au mode électronique de communication, et elles sont à l'origine de plusieurs projets pilotes industrie-agence.

Nous arrivons enfin à l'étape où nous commencerons à appliquer certaines solutions électroniques. Nous avons l'intention de tirer le meilleur profit possible de la technologie courante d'Internet et d'incorporer l'initiative Gouvernement en direct. L'amélioration de notre façon de communiquer avec vous est la première étape.

2.0 Méthode principale de communication

Le 17 novembre 1999, la directrice exécutive de l'ARLA a signifié par lettre que l'Agence entendait rendre disponibles les renseignements et les documents principalement par l'intermédiaire de son site Internet, www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla.

La présente note réglementaire constitue un suivi de la communication de novembre 1999. Nous avons l'intention de faire de notre site Internet l'outil principal de communication de l'information à nos partenaires et à nos intervenants. Nous avons comme date-cible le 1er avril 2001.

Nous reconnaissons qu'il puisse s'écouler quelque temps avant que tout le monde soit prêt pour cette nouvelle manière de recevoir de l'information. Nous pensons qu'il existera une période de transition. Cette note présente les mécanismes qui nous permettront de gérer cette transition.

3.0 Exemples des types de renseignements disponibles sur le site Internet de l'ARLA

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive; elle ne sert qu'à illustrer ce qui est diffusé sur le site Internet de l'ARLA.

3.1 Documents réglementaires

- Notes sur la réévaluation (série REV)
- Annonces d'examens spéciaux (série SRA)
- Projets de directive (série PRO)
- Directives d'homologation (série DIR)
- Documents de principes (série SPN)
- Documents de travail (série DIS)
- Notes réglementaires (série REG)
- Projets de décision réglementaire (série PRDD)
- Documents des décisions réglementaires (RDD)
- Annonces d'examens conjoints (série NAFTA-JR)
- Mises à jour PEPUDU (série URL)

3.2 Renseignements généraux

- Documents d'information (série BGR)
- INFO ARLA
- Feuillets de renseignements (série Pest)
- Fiches de renseignements (série FACT)
- Série sur la lutte antiparasitaire durable (série SPM)

3.3 Initiatives internationales

- Rapports d'étape sur les travaux du Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides (série NAFTA-REP)
- Rapports des réunions du GTT (série NAFTA-MTG)
- Tableau des projets en cours de l'OCDE sur les pesticides (série OECD)

3.4 Information sur la législation

- Limites maximales de résidus (série MRL)

4.0 Mécanisme pour garantir que l'information est communiquée en temps opportun

Il est de notre devoir de tenir tout le monde informé des activités, des nouvelles exigences, des changements proposés et d'autres renseignements. C'est pourquoi nous avons mis au point un mécanisme pour vous tenir informés de l'affichage des nouveaux documents et des nouveaux renseignements sur le site Web de l'ARLA.

4.1 Communications électroniques

Sur le site Internet de l'ARLA, vous trouverez la fonction ABONNÉ/ANNULATION. Vous pouvez être ABONNÉ au service des nouvelles afin d'être avisé automatiquement par courrier électronique des actualités de l'ARLA. Si vous désirez mettre fin à votre abonnement, vous pouvez effectuer une ANNULATION de service. Vous trouverez les instructions sur le site Web de l'ARLA.

Les adresses de courriel des clients qui reçoivent déjà les avis de l'ARLA par voie électronique seront transférées au service ABONNÉ le 1er avril 2001.

À la fin de ce document, nous avons dressé une liste de ce qu'il faut pour avoir accès à l'information sous forme électronique.

4.2 Communications sur support papier

La réponse à l'enquête de novembre 1999 montre que la majorité souhaite recevoir l'information par voie électronique. Cependant, nous reconnaissons que certains peuvent ne pas être en mesure de recevoir l'information de cette façon. L'ARLA continuera de fournir des exemplaires imprimés de l'information sur demande. Toutefois, nous incitons notre clientèle à passer au support électronique parce que c'est une façon commode et rapide de faire circuler la nouvelle information. L'ARLA continuera de communiquer l'information demandée, au cas par cas, sur support papier. Si vous demandez de souscrire à ce service, veuillez vous adresser au Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire, au 1-800-267-6315. Si l'appel provient de l'extérieur du Canada, faire le +613-736-3799.

5.0 Matériel et logiciel informatiques requis

Pour avoir accès au site Web de l'ARLA, www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla, il faut :

- un ordinateur (PC : processeur 486 ou plus récent/Mac : G3 et plus récent, OS 8.6 et plus récent);
- un fureteur Internet, comme Netscape ou Explorer de Microsoft;
- un accès Internet par un fournisseur d'accès Internet;
- le logiciel Acrobat Reader d'Adobe. Ce logiciel est fourni gratuitement. On peut le télécharger à partir du site Web de la compagnie, www.adobe.com ou du lien existant sur le site Web de l'ARLA (www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla).